

Commission sur l'école francophone

Bâtissons ensemble la meilleure école pour nos enfants



L'école francophone : au cœur de notre avenir

L'école prépare l'avenir de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Cela s'explique par sa double mission : d'une part, assurer une solide formation générale aux élèves et favoriser leur développement global; d'autre part, participer à la transmission de la langue et de la culture.

À cette double mission s'ajoutent trois buts fondamentaux issus de la stratégie provinciale en matière d'éducation publique *Les enfants au premier plan* :

- Au moment où ils entreront en maternelle, nos enfants seront prêts à entreprendre leur parcours scolaire.
- À la fin de la 5^e année, nos enfants auront maîtrisé les habiletés de base en lecture, en écriture et en mathématiques.
- Avant la fin de leurs études secondaires, nos enfants auront eu l'occasion de découvrir leurs forces et ce qui les passionne.

Une commission pour bâtir ensemble la meilleure école pour nos enfants

Pour atteindre tous ses objectifs, l'école francophone doit relever certains défis qui lui sont propres.

Voilà pourquoi la Commission sur l'école francophone a été créée. Son mandat est d'engager une concertation avec l'ensemble de la communauté acadienne et francophone afin de trouver des solutions à ces défis et de bâtir la meilleure école pour nos enfants. Les travaux de la Commission permettront de définir les domaines d'intervention, les actions prioritaires ainsi que les rôles de tous les intervenants – la réussite des enfants reposant sur un engagement collectif.

Ce document expose d'abord les principaux défis que nous avons à relever. Dans un deuxième temps, il présente un aperçu du déroulement des travaux de la Commission. Enfin, il brosse un portrait du système scolaire néo-brunswickois.



1 Relevons ensemble ces défis

Renforcer l'attachement à la langue et à la culture

La vitalité de la communauté acadienne et francophone repose surtout sur l'attachement de ses membres à leur langue et à leur culture. Cet attachement prendra racine à la maison et dans la communauté, mais aussi à l'école, car l'école est un important milieu de vie et de construction de l'identité. Donner aux élèves le goût d'apprendre et de vivre en français entre donc dans la mission de l'école francophone. Cette mission est toutefois plus difficile à accomplir en milieu minoritaire, c'est-à-dire un milieu où les francophones constituent une minorité.

- Comment pouvons-nous mieux appuyer les efforts de l'école en matière de langue et de culture?
- Quels sont les défis propres à l'enseignement en milieu minoritaire et comment devons-nous préparer les enseignants et enseignantes à œuvrer dans ce milieu?
- Comment pouvons-nous mieux intégrer les arts et la culture dans nos écoles?
- Comment pouvons-nous encourager les parents ayant droit à l'enseignement en français à choisir une école francophone pour leur enfant?
- Comment pouvons-nous encourager les élèves francophones à poursuivre des études postsecondaires en français?

Accroître la performance des élèves francophones

Depuis plusieurs années, des évaluations nationales et internationales montrent que les élèves francophones qui vivent en milieu minoritaire au Canada ont en général des résultats scolaires inférieurs à ceux des élèves anglophones. C'est d'ailleurs le cas des élèves francophones néo-brunswickois.

- Quels sont les facteurs à l'origine de cette situation?
- Quelles pourraient être les stratégies pour améliorer la performance de nos élèves?
- Qu'en est-il des programmes d'études et des ressources pédagogiques?

Mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école

La préparation à l'entrée à l'école est l'une des plus importantes clés de la réussite scolaire. Assurer un bon départ à l'école exige une collaboration étroite avec les parents et l'appui de services efficaces à la petite enfance.

- Comment pouvons-nous mieux appuyer les parents?
- Quel rôle peut jouer la communauté?
- Comment les services à la petite enfance pourraient-ils être améliorés?

Composer avec les variations des effectifs scolaires

En 1997, on comptait environ 42 000 élèves dans les 109 écoles francophones du Nouveau-Brunswick. En 2007, cet effectif était passé à quelque 32 000 élèves répartis dans 98 écoles francophones.

En plus de la dénatalité, des conditions économiques particulières affectent l'effectif scolaire. Ainsi, alors que le nombre d'élèves diminue dans le Nord de la province, il augmente dans le Sud. Dans les deux cas, cette situation pose des défis particuliers. En outre, les petites écoles rurales sont particulièrement touchées par la décroissance des effectifs.

- Quelle stratégie devons-nous adopter pour composer avec cette situation?
- Comment assurer une éducation de première qualité à tous les élèves où qu'ils soient?

Valoriser davantage l'éducation et la réussite scolaire dans nos communautés

Pour réussir à l'école, l'enfant doit vouloir apprendre. Or, ce désir d'apprendre est lié à la valeur que les parents et la société accordent à l'éducation.

- Valorisons-nous suffisamment l'éducation?
- Comment pouvons-nous créer chez nous une culture de l'apprentissage tout au long de la vie?
- Quel est le rôle des différents intervenants de la société dans la création de cette culture?

Améliorer le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant

Dans certains districts scolaires francophones, le recrutement et le maintien du personnel enseignant posent d'importants défis. Dans certains cas, c'est la qualité même de l'enseignement qui est en jeu. Par ailleurs, enseigner en milieu minoritaire est un exercice particulier, car la langue et la culture doivent être constamment intégrées à l'enseignement.

- Comment pouvons-nous améliorer les stratégies de recrutement d'enseignants et de maintien des effectifs?
- Les enseignants francophones ont-ils la formation appropriée pour relever les défis de l'enseignement en milieu minoritaire?
- Comment pouvons-nous mieux appuyer les enseignants dans leurs efforts en matière de construction identitaire?
- Y a-t-il lieu de revoir les stratégies de perfectionnement professionnel?

Assurer des services de francisation aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue

Plusieurs écoles francophones accueillent des élèves provenant de familles où un seul des deux parents parle le français (ayant droit). Parfois, ces enfants n'ont pas une connaissance suffisante du français pour progresser normalement à l'école. La *Loi sur l'éducation*, en référence à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, prévoit que l'école doit fournir des programmes et services scolaires supplémentaires afin d'améliorer les compétences linguistiques de ces élèves.

- L'appui offert actuellement est-il suffisant?
- Comment pourrions-nous améliorer ces services de francisation?
- Comment ces services pourraient-ils être fournis aux enfants d'âge préscolaire?

Améliorer les services aux élèves

Nos écoles accueillent tous les enfants et visent le plein développement de chacun d'entre eux. L'inclusion scolaire est une caractéristique fondamentale des écoles néo-brunswickoises. L'étude MacKay a d'ailleurs

permis de faire le point sur notre système inclusif et d'obtenir des recommandations pour l'améliorer. Toutefois, certains défis propres au secteur francophone demeurent.

- Comment pouvons-nous assurer un accès à des services professionnels en français partout dans la province?
- Comment pouvons-nous améliorer la formation du personnel scolaire francophone relativement à l'enseignement dans des salles de classe inclusives?

Mieux accueillir les enfants des immigrants

L'avenir de la communauté acadienne et francophone est étroitement lié à sa capacité d'accueillir les immigrants. Cette capacité repose, entre autres, sur l'efficacité des structures d'accueil dont l'école fait partie.

- La communauté acadienne et francophone dispose-t-elle des outils appropriés pour accueillir les enfants d'autres pays?
- Comment pouvons-nous améliorer l'intégration des familles immigrantes à la communauté francophone?

Accroître la participation des parents et de la communauté à la vie de leur école

L'éducation est l'un des moyens les plus importants pour le maintien de la culture et de la langue en milieu minoritaire. En fait, les écoles sont plus que de simples institutions d'enseignement, ce sont également des lieux de rassemblement pour la communauté acadienne et francophone en milieu minoritaire.

- Comment pouvons-nous faire en sorte que l'école francophone et les conseils d'éducation de district exercent pleinement leur rôle culturel et communautaire et contribuent à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone?
- Comment pouvons-nous obtenir la collaboration de la communauté acadienne et francophone et de ses organismes et institutions à cette fin?

2 La Commission sur l'école francophone

Un appel à tous

L'éducation est un projet de société. C'est donc l'ensemble de la communauté acadienne et francophone qui est appelée à se concerter pour trouver des solutions à ces défis et bâtir la meilleure école pour ses enfants. Parents, enseignants, jeunes, conseils d'éducation de district, districts scolaires, collectivités, milieux associatifs, culturels et d'affaires, gouvernement, tous sont appelés à participer à cet exercice de concertation.

Déroulement des travaux

À l'automne 2008, la Commission tiendra des consultations publiques dans tous les districts francophones. Celles-ci se dérouleront en trois parties :

1. présentation de la Commission et des défis de l'école francophone;
2. concertation sur les solutions à apporter et les rôles de chaque intervenant (tables rondes);
3. présentation des témoignages et des mémoires.

Les personnes et groupes qui désirent présenter leurs commentaires ou un mémoire à la Commission pourront le faire durant ces consultations. On pourra aussi faire parvenir des textes ou des mémoires à la Commission par courrier, par télécopieur ou en visitant le site Web de la Commission. Les coordonnées de la Commission sont fournies à la page 7 de ce document.

À la suite des consultations publiques, le *Sommet sur l'école francophone* permettra de mettre en commun le résultat des consultations publiques et de définir les domaines d'intervention, les actions prioritaires et les rôles de tous les intervenants. Enfin, le commissaire présentera un rapport au ministre de l'Éducation au début de l'année 2009.

Le commissaire

Gino LeBlanc dirigera les travaux de la Commission sur l'école francophone. Depuis 15 ans, M. LeBlanc œuvre au sein de la francophonie canadienne autant à l'échelle de l'Acadie de l'Atlantique qu'au niveau national. Il a d'ailleurs occupé le poste de président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada de 1997 à 2000.

M. LeBlanc est chercheur associé à l'Institut canadien de recherche sur les politiques et l'administration publiques de l'Université de Moncton (ICRPAP). Il est boursier de la Fondation Baxter et Alma Ricard. Il a aussi reçu une bourse France-Acadie. Il détient un diplôme de troisième cycle (DEA) en études politiques de l'École des Hautes Études en Sciences sociales de Paris, une maîtrise en science politique de l'Université d'Ottawa et un baccalauréat en science politique de l'Université de Moncton.

M. LeBlanc a été chargé d'enseignement en science politique et en études canadiennes à l'Université Mount Allison et à l'Université de Moncton.

Comité consultatif

Afin que la consultation publique soit efficace et de qualité, un comité consultatif composé de partenaires clés a été mis sur pied. Le comité rencontrera le commissaire avant et après la série de consultations publiques.

Les organismes ci-dessous font partie de ce comité.

- Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick
- Association des directions d'écoles francophones du Nouveau-Brunswick
- Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
- Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick
- Conseils d'éducation de district
- Faculté d'éducation de l'Université de Moncton
- Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick
- Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
- Ministère de l'Éducation
- Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit

3 Survol du système scolaire

La gestion du système scolaire

La gestion du système scolaire est partagée entre le ministère de l'Éducation et les 14 conseils d'éducation de district (CED), dont 5 francophones et 9 anglophones. Chaque CED est formé de 11 à 13 membres élus au sein des collectivités qui font partie du district scolaire. D'une façon générale, le ministère de l'Éducation établit le cadre légal et stratégique, les normes ainsi que les programmes d'études qui s'appliquent à l'ensemble des écoles. Pour leur part, les CED établissent les objectifs et les politiques visant à répondre aux priorités et aux besoins particuliers du district. De plus, ils fixent les priorités en ce qui concerne les projets de rénovation et de construction et recommandent l'établissement ou la fermeture d'école.

Chaque CED est appuyé par une direction générale. Cette dernière est responsable du bon fonctionnement des écoles du district, de la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que du respect des normes et des politiques. Le personnel du district relève de cette direction générale.

Chaque école compte un comité parental d'appui à l'école. Ce dernier a pour objectif l'amélioration du fonctionnement de l'école.

La dualité : une caractéristique unique

Une des plus importantes caractéristiques du système scolaire néo-brunswickois est ce qu'on appelle la dualité. Cela signifie que chaque communauté linguistique officielle dispose de sa structure de gouverne et de son réseau d'écoles primaires et secondaires. Cette dualité s'applique également au ministère de l'Éducation. On y trouve donc deux secteurs linguistiques parallèles, dotés chacun d'un sous-ministre. Chaque secteur linguistique est responsable d'élaborer ses programmes d'études et d'évaluation.

L'article 23

L'école francophone a un mandat particulier qui lui est conféré par la Constitution canadienne. En effet, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés confère à la minorité francophone le droit à une éducation en français et à la gestion de ses écoles. Le partenariat et la collaboration entre le ministère de l'Éducation, les conseils d'éducation de district, les parents, les enseignants, les élèves et les communautés constituent la clef de la réussite scolaire et identitaire de la jeunesse acadienne et francophone.

Financement du système scolaire

Le système scolaire néo-brunswickois est entièrement financé par le gouvernement provincial. La *Loi sur l'éducation* spécifie que les ressources financières approuvées par l'Assemblée législative pour le fonctionnement des écoles sont réparties par le ministre de l'Éducation, de façon équitable, entre les deux secteurs d'éducation. Selon la loi, ce partage équitable doit chercher à garantir à chaque secteur d'éducation un niveau d'instruction équivalent qui tient compte des besoins et des circonstances particulières de chaque secteur.

Au début de l'année financière, chaque district scolaire reçoit un financement établi selon une formule ayant pour base le nombre d'élèves ainsi que les coûts liés au fonctionnement de ses écoles. Le transport scolaire de même que les coûts d'énergie et d'entretien des écoles constituent une bonne part de ces coûts de fonctionnement.

Quelques données sur le système scolaire néo-brunswickois (au 30 septembre 2007)

	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Nombre d'éducateurs	Rapport élèves-personnel éducatif
District scolaire 1	15	7 297	503,0	14,5
District scolaire 3	20	6 402	474,5	13,5
District scolaire 5	21	5 500	407,9	13,5
District scolaire 9	22	6 911	530,9	13,0
District scolaire 11	20	5 615	459,6	12,2
Total Secteur franco- phone (5 districts)	98	31 725	2 375,9	13,4
Total Secteur anglo- phone (9 districts)	228	78 563	5 586,0	14,1
Total Deux secteurs	326	110 288	7 961,9	13,9

Pour joindre la commission

Commission sur l'école francophone
 Édifice Taillon, bureau 410
 Université de Moncton
 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9
 Téléphone : 506-856-5736
 Sans frais : 877-858-4467
 Télécopieur : 506-858-4123
 Courriel : cef@gnb.ca
 Site Web : www.gnb.ca/0000/cef.asp

